



Mars 2022

PLAN LOCAL D'URBANISME DE MONTAILLEUR

Modification n° 2

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Vu pour être annexé à l'arrêté du 7 mars 2022

1. Pièces administratives

1. Désignation du commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif
2. Arrêté d'enquête publique
3. Avis d'enquête publique
4. Certificat d'affichage
5. Publicité sur le site internet
6. Publicités dans les journaux (certificat et/ou extrait)

Réf. : 21-064

1. Désignation du commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE GRENOBLE

02/02/2022

N° E22000011 /38

LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF

Décision désignation commission ou commissaire

CODE : 1

Vu enregistrée le 24/01/2022, la lettre par laquelle Monsieur le maire de MONTAILLEUR demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet :

Projet de modification numéro 2 du plan local d'urbanisme de la commune de Montailleir (Savoie) ;

Vu le code de l'environnement ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur Philippe NIVELLE est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

ARTICLE 3 : La présente décision sera notifiée à Monsieur le maire de MONTAILLEUR et à Monsieur Philippe NIVELLE.

Fait à Grenoble, le 02/02/2022

Pour le Président,
Le vice-président,



Stéphane WEGNER

2. Arrêté d'enquête publique

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ALBERTVILLE
CANTON D'ALBERTVILLE 2

Code Postal : 73460
Tél : 04 79 31 44 56
mairie@montailleir.fr

COMMUNE DE MONTAILLEUR

**ARRETE DU MAIRE N° 2022-07
du 7 mars 2022**

***Portant* prescrivant l'enquête publique
sur la modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme
de la commune de Montailleir (savoie)**

LE MAIRE de la Commune de Montailleir,

VU le code de l'urbanisme, et notamment ses articles L et R.153 et suivants ;

VU le code de l'environnement, et notamment ses articles L et R.123-1 et suivants ;

VU la décision du Président du Tribunal Administratif de Grenoble en date du 02 février 2022 désignant M. Philippe NIVELLE en qualité de commissaire-enquêteur ;

VU les pièces du dossier de modification du PLU de Montailleir soumis à enquête publique ;

ARRETE :

Article 1 - Objet et dates de l'enquête publique

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Montailleir **du lundi 4 avril 2022 à 16h00 au jeudi 5 mai 2022 à 18h00 inclus.**

Cette enquête a pour objet d'assurer l'information du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers.

La présente modification porte sur les points de zonage suivants :

- secteur de Montailloset : sortir une parcelle de la zone 1AU et la rattacher à la zone Ah contiguë, pour faciliter l'urbanisation de la zone 1AU (incidence sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation – OAP),
- secteur du Crêt : créer un secteur Agricole dans lequel les constructions sont autorisées, pour permettre la construction d'un abri à chevaux,
- secteur du Château : étendre la zone Ah, de façon à permettre la réalisation d'une annexe à l'habitation étant donné que la limite passe au ras de celle-ci,
- secteur de Fournieux : redéfinir la zone 1AU, pour faciliter une opération (incidence sur l'OAP),
- secteur du Chef-lieu : supprimer l'emplacement réservé n°5,
- secteur du Chef-lieu : étendre la zone Agricole, pour permettre le développement de l'exploitation agricole en place
- secteur du Chef-lieu : créer un secteur à destination de loisirs pour installer un terrain multisports.

La Mission Régionale de l'Autorité Environnementale a été consultée dans le cadre du cas par cas. Dans sa décision du 25 janvier 2022, elle a décidé que la procédure de modification n'est pas soumise à évaluation environnementale. En conséquence et suivant cet avis conforme, M. le Maire

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

ID : 073-217301621-20220307-2022A07-AR



Commune de Montailleux – modification n°2

proposera au conseil municipal lors de sa séance du 25 mars 2022 de ne pas soumettre la modification n°2 à évaluation environnementale.

Le dossier mis à l'enquête publique se compose :

- des pièces prévues par le code de l'environnement, dont les avis des PPA dont la consultation est prévue par le code de l'urbanisme et la décision de l'Autorité Environnementale,
- de la notice, qui explique le projet, justifie les choix et comprend les pièces modifiées avant et après procédure.

Article 2 – Identité de la personne responsable du projet et auprès de laquelle des informations peuvent être demandées

La personne responsable du projet est Monsieur le Maire de la commune de Montailleux, 440 rue du Chef-lieu, 73460 MONTAILLEUX

Toute information pourra être demandée auprès de Monsieur le Maire de Montailleux.

Article 3 – Nom et qualités du commissaire enquêteur

Monsieur Philippe NIVELLE a été désigné commissaire enquêteur par le Président du Tribunal Administratif de Grenoble par décision n°E220001/38 du 02 février 2022.

Article 4 – Consultation du dossier et transmission des observations

Les pièces constituant le projet de modification n°2 du PLU de Montailleux, les pièces prévues par le code de l'environnement, les avis PPA, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public pendant toute la durée de l'enquête publique :

- sur support papier en mairie de Montailleux, aux jours et heures habituels d'ouverture, soit
 - lundi et jeudi de 16h00 à 18h00
 - mardi de 10h00 à 12h00
 - vendredi de 17h00 à 19h00

à l'exception des jours fériés.

- sur un poste informatique en mairie de Montailleux selon les horaires ci-dessus
- sur le site internet de la mairie, soit <https://montailleux.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra consigner éventuellement ses observations

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en mairie de Montailleux
- par courrier, avant la clôture de l'enquête, à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Montailleux, 440 rue du Chef-lieu, 73460 MONTAILLEUX
- par mail, à l'adresse cemodifplumontailleux@orange.fr

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devra être observé lors de la consultation du dossier ou du dépôt des observations sur le registre.

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans le registre mis à disposition en mairie de Montailleux et sur le site internet de la commune dans les meilleurs délais.

Les observations et propositions du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022
Reçu en préfecture le 07/03/2022
Affiché le 
ID : 073-217301621-20220307-2022A07-AR

Article 5 – Permanences du commissaire enquêteur

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations à la mairie de Montailleir les :

- Lundi 11 avril 2022 de 16h00 à 18h00
- Vendredi 22 avril 2022 de 17h00 à 19h00
- Jeudi 5 mai 2022 de 16h00 à 18h00

Dans le cadre de l'épidémie de Covid-19, l'ensemble des mesures barrières et de distanciation physique devra être observé lors des permanences du commissaire enquêteur.

Article 6 – Réunions d'information

Il n'est pas prévu de réunions d'information ou d'échange.

Article 7 – Informations environnementales et avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement

Vu l'avis n°2021-ARA-KKU-2496 du 25 janvier 2022 de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale après examen au cas par cas décidant de ne pas soumettre la présente procédure à évaluation environnementale, M. le Maire proposera au conseil municipal lors de sa séance du 25 mars 2022 de ne pas soumettre la modification n°2 à évaluation environnementale.

Les informations environnementales sont dans le dossier mis à disposition du public en Mairie de Montailleir et sur le site internet de la mairie <https://montailleir.fr>.

Vu l'absence d'évaluation environnementale, l'avis de l'autorité environnementale n'est pas requis.

Article 8 – Transmission à un autre Etat

Le projet de modification du PLU n'est pas transmis à un autre Etat membre de l'Union Européenne.

Article 9 – Clôture de l'enquête

A l'expiration du délai d'enquête, le registre d'enquête est mis à disposition du commissaire enquêteur et clos par lui.

Après clôture du registre d'enquête, le commissaire enquêteur rencontrera sous huit jours le maire et lui communiquera en main propre un procès-verbal de synthèse des avis et observations du public.

A compter de cette date, le Maire de Montailleir disposera d'un délai de 15 jours pour produire et transmettre ses remarques éventuelles au commissaire enquêteur.

Dans un délai de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête, étant précisé que ledit délai pourra faire l'objet d'un report conformément à l'article L.123-15 du code de l'environnement, le commissaire enquêteur transmettra à Monsieur le Maire de la commune de Montailleir le dossier d'enquête accompagné du registre et des pièces annexes avec son rapport et ses conclusions motivées et, en copie simultanément, au Président du Tribunal Administratif de Grenoble, son rapport et ses conclusions motivées.

Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

ID : 073-217301621-20220307-2022A07-AR



Commune de Montailleir – modification n°2

Le Maire de Montailleir, autorité organisatrice de l'enquête publique, adressera dès sa réception copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur à la Préfecture de la Savoie.

Article 10 – Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur

Au terme de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Montailleir et à la préfecture de la Savoie, ainsi que sur le site internet de la commune de Montailleir <https://montailleir.fr>.

Article 11 – Décision pouvant être adoptée au terme de l'enquête et autorité compétente pour prendre la décision d'approbation

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Montailleir délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, pour approuver le projet de modification du PLU de Montailleir éventuellement ajusté pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.

Article 12 – Mesures de publicité

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié quinze jours au moins avant le début de celle-ci et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête, en caractères apparents, dans les deux journaux diffusés dans le département de la Savoie désignés ci-après :

- Le Dauphiné Libéré
- La Savoie

Cet avis sera également affiché au moins quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci, dans les formes et contenus de l'arrêté du 24 avril 2012 du ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, en mairie de Montailleir et sur les panneaux d'affichage habituels de la commune.

Il sera parallèlement publié sur le site Internet de la commune de Montailleir, à l'adresse suivante <https://montailleir.fr>.

Article 13 – Communication du dossier

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de Monsieur le Maire de Montailleir.

Article 14

Monsieur Le Maire, Monsieur le préfet de la Savoie, Monsieur le commissaire enquêteur sont chargés chacun en ce qui les concerne de veiller à l'exécution du présent arrêté.
Ampliation sera transmise à Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Grenoble, à Monsieur le Préfet du Département et à Monsieur le Commissaire enquêteur.

Fait à Montailleir, le 7 mars 2022
Le Maire,
Jean-Claude SIBUET-BECQUET



Envoyé en préfecture le 07/03/2022

Reçu en préfecture le 07/03/2022

Affiché le

ID : 073-217301621-20220307-2022A07-AR



3. Avis d'enquête publique

Commune de Montailleir

AVIS D'ENQUETE

**Enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU)
commune de Montailleir**

En application des dispositions de l'arrêté du Maire de Montailleir (Savoie) en date du 7/3/2022 le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Montailleir sera soumis à enquête publique du **lundi 4 avril 16h00 au jeudi 5 mai 2022 à 18h00**.

La présente modification porte sur les points de zonage suivants :

- secteur Montailloset : sortir une parcelle de la zone 1AU et la rattacher à la zone Ah contigüe pour faciliter l'urbanisation de la zone 1AU (incidence sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation – OAP)
- secteur Crêt : créer un secteur Agricole dans lequel les constructions sont autorisées pour permettre la construction d'un abri à chevaux
- secteur Château : étendre la zone Ah de façon à permettre la réalisation d'une annexe à l'habitation étant donné que la limite passe au ras de celle-ci
- secteur Fournieux : redéfinir la zone 1AU pour faciliter une opération (incidence sur l'OAP)
- secteur Chef-lieu : supprimer emplacement réservé n°5
- secteur Chef-lieu : étendre la zone Agricole pour permettre le développement de l'exploitation agricole en place
- secteur Chef-lieu : créer un secteur à destination de loisirs pour installer un terrain multisports

M. Philippe NIVELLE a été désigné commissaire enquêteur. Il recevra personnellement en Mairie de Montailleir les :

- lundi 11 avril de 16h00 à 18h00
- vendredi 22 avril de 17h00 à 19h00
- jeudi 5 mai de 16h00 à 18h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique les pièces constituant le projet de modification du PLU, les avis recueillis ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public :

- sur support papier en Mairie de Montailleir, aux jours et heures habituels d'ouverture soit lundi et jeudi de 16h00 à 18h00, mardi de 10h00 à 12h00 et vendredi de 17h00 à 19h00, à l'exception des jours fériés
- sur un poste informatique en Mairie de Montailleir, selon horaires ci-dessus
- sur le site internet de la mairie <https://montailleir.fr>.

Pendant toute la durée de l'enquête chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en Mairie de Montailleir
- par écrit avant la clôture de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie de Montailleir 440 rue du Chef-lieu, 73460 MONTAILLEUR
- par mail à l'adresse cemodifplumontailleir@orange.fr

Commune de Montailleir – modification n°2

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans le registre mis à disposition en mairie de Montailleir et sur le site internet de la commune dans les meilleurs délais.

Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale après examen au cas par cas décidant de ne pas soumettre la présente procédure à évaluation environnementale, M. le Maire proposera au conseil municipal lors de sa séance du 25 mars 2022 de ne pas soumettre la modification n° 2 à l'évaluation environnementale,

Les informations environnementales sont dans le dossier mis à disposition du public en Mairie de Montailleir et sur le site internet de la commune <https://montailleir.fr>.

Vu l'absence d'évaluation environnementale l'avis de l'autorité environnementale n'est pas requis.

A l'issue de l'enquête le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Montailleir et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune <https://montailleir.fr>.

A l'issue de l'enquête publique le conseil municipal de Montailleir délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour approuver le projet de modification du PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci et par les personnes publiques associées.

Toute information peut être demandée auprès de M. le Maire de Montailleir et toute personne peut à sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci.

4. Certificat d'affichage

Département de la SAVOIE – Arrondissement d'ALBERTVILLE

MAIRIE DE MONTAILLEUR

Code Postal : 73460 – Tél : 04 79 31 44 56
mairie@montaille.fr
www.montaille.fr

CERTIFICAT D'AFFICHAGE

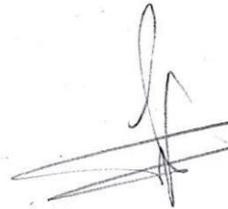
Je soussigné, Jean-Claude SIBUET-BECQUET, Maire de Montaille,

certifie :

- « que l'avis d'enquête publique sur le projet de modification n° 2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Montaille a été affiché le 10 mars 2022 en mairie de Montaille et sur les lieux habituels d'affichage de la commune ».

Fait à Montaille, le 10 mars 2022

Le Maire
Jean-Claude SIBUET-BECQUET



5. Publicité sur le site internet de la commune

The screenshot shows a web browser window with the URL <https://montaille.fr>. The page features a purple banner for a carnival event. Below the banner, there are several news items. A red circle highlights the link for 'MODIFICATION N°2 DU PLU : arrêté du Maire prescrivant l'enquête publique' with a 'Télécharger' button next to it. Other news items include 'ARTES D'ÉLECTEURS', 'Avis d'enquête publique modification du PLU', 'Exercice RTE sur la zone du Crêt du 1er mars au 25 mars', and 'Entretien des cours d'eau par le SISARC'.

Suivi d'une soirée Carnaval à partir de 18h30

Concours du meilleur déguisement : lots à gagner

Buffet participatif : Chacun apporte quelque chose à manger (sucré ou salé) buvette organisée par le sou

C ARTES D'ÉLECTEURS : De nouvelles cartes d'électeurs vous seront envoyées entre le 25 mars 2022 et le 31 mars 2022

MODIFICATION N°2 DU PLU : arrêté du Maire prescrivant l'enquête publique [Télécharger](#)

Avis d'enquête publique modification du PLU [Télécharger](#)

Exercice RTE sur la zone du Crêt du 1er mars au 25 mars : RTE effectuera des exercices d'entraînement de maintien en compétence des salariés RTE en cas de coupure d'électricité. Cet entraînement impose des aménagements provisoires (pose d'un poteau, piste d'accès).

Entretien des cours d'eau par le SISARC [Télécharger](#)

6. Publicités dans les journaux

34 LA SAVOIE Jeudi 10 mars 2022

ANNONCES

AGRICULTURE

MATERIEL ACHAT

Recherche presse RB, presse MD, tracteur MF, moissonneuse MF, JD, télescopique, caelleur à maïs, semoir à maïs. Tél. 06.71.10.93.35.

TROUV' TOUT

ACHATS

DIVERS

COLLECTIONNEUR ACHETE grands vins de Bordeaux, Bourgogne, Champagne, Charente, Cognac, etc. Même très vieux. Tél. 06.78.08.74.50

ANNONCES LEGALES

Conformément à l'arrêté du 19 novembre 2021 relatif aux annonces judiciaires et légales (NOR:MICE2130071A), pour 2022, les annonces judiciaires et légales font l'objet d'une tarification au caractère [sauf pour les avis de constitutions, dissolutions et liquidations de sociétés, ainsi que les procédures collectives -ouvertures et clôtures- dont la tarification est forfaitaire].

VIE DES SOCIETES

SAVOIE SPORT EVENEMENTS : Capital Social : 1 000 euros. Siège Social : 7310 CHINDRIEUX (Savoie) - 1861 Route d'Aix. Durée et immatriculation : 99 ans à compter de l'immatriculation au R.C.S. de CHAMBERY. Objet : Conseil en relations publiques, communication, marketing, relations de presse auprès des entreprises, des collectivités locales ou organismes publics, sur tout support, et toutes activités connexes ou liées. Président : Monsieur Aurélien GUIET, demeurant 188 rue Henri Fejoz 73000 BASSENS

VENTE DE FONDS DE COMMERCE FIN DE LOCATION-GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à ALBERTVILLE (73200) du 28 février 2022, enregistré à CHAMBERY 2 (Savoie) le 2 mars 2022. Dossier 2022 00025318, références 7304PDD 2022 A 00693, M. et Mme Eric BEROUDET demeurant ensemble à LA BATHIE (73200) 2814 Rue Paul Girod Ont vendu à La société "CENTRE DE BEAUTE LAETIAGNES COIFFURE ESTHETIQUE", société à responsabilité limitée au capital de 8 000 €, dont le siège social est à LA BATHIE (73540) 2364 Rue Louis Armand, immatriculée au RCS de CHAMBERY sous le n° 844 979 368. Le fonds de commerce de coiffure hommes et dames, vente au détail articles de parfumerie et accessoires, soins esthétiques, contenu sous l'enseigne "Centre de beauté coiffure-esthétique" sis et exploité à LA BATHIE (73540) Rue Louis Armand, moyennant le prix principal de 143 000 Euros. L'entrée en jouissance a été livrée à compter de ce jour. Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au CABINET SUBJLET-DUBOURGEAT & Associés, SELARL d'Avocats à ALBERTVILLE (Savoie) 60 rue de la République. La location-gerance consentie à la société "CENTRE DE BEAUTE LAETIAGNES COIFFURE ESTHETIQUE" par Monsieur et Madame Eric BEROUDET du fonds de commerce ci-dessus visé a pris fin le 28 février 2022 par résiliation amiable.

RENCONTRE

Amandine

72 ans, souhaite coiffeuse à vivre et rencontrer un homme pour belle histoire.

Au 0895 22 31 61 (0.80€/min)

OBJET DE COLLECTION

ACHÈTE au meilleur prix collections stocks timbres France, Colonies, tous pays ; cartes postales ; archives ; monnaies, Déplacement-expertes gratuits. Tél. 03.81.76.52.10. VENDEZ APRES NOTRE PROPOSITION

VOTRE JOURNAL version NUMÉRIQUE



par abonnement ou à l'unité

LaSavoie.fr

LaSavoie

Est édité par la S.A. Imprimerie du Messager au capital de 194 348 €
Siège social : S.A. Imprimerie du Messager - 19, avenue du Pré-Robert Sud CS80102 - 74201 Thonon Cedex - Tél. 04 50 71 10 14
Habilité à recevoir les annonces judiciaires et légales

Président : **Marien BONIEUX**
Directeur général et directeur de publication : **Eric LEPERS**
Directrice générale adjointe : **Fanny DE LARUE**
Rédacteur en chef : **Samuel THOMAS**

Administrateurs : **Eric BERTHOD - Marien BONIEUX - Bernard MARCHANT**

Actionnaire principal : **VOIX DU NORD S.A.**

N° de la Commission paritaire : 0223C82719
Dépôt légal : à parution
N° ISSN 0242-9563
Imprimerie du Journal L'Union - REIMS

IMPRIMERIE

Pour l'impression de nos journaux, le groupe Pascal La Néopole pour des matériaux respectueux de l'environnement et une gestion durable de ses déchets. Il est engagé avec CITEO pour le recyclage du papier. Provenance du papier : France
Tous moyens de fibres recyclées autour de 80 %
La fabrication de ce journal a généré l'émission de 31g de CO2 par exemplaire. Tous les papiers utilisés sont certifiés PEFC (fibres issues de forêts gérées durablement).
Ce journal peut être recyclé : pensez au tri.

AVIS DE TRANSFORMATION

Suivant AGE du 1/01/22, de la société civile GAEC METRAL-CHARVET RCS Chambéry 538758509, il a été décidé de réduire puis augmenter le capital social à 81500€, de transformer le GAEC en EARL et d'adopter comme nouvelle dénomination "EARL LES CAPRICIEUSES DES PRES" sans création d'un être moral nouveau. Mme Amandine METRAL-CHARVET, domiciliée 834 rue du 11 novembre 73400 UGINE a été nommée coprésidente à compter du 1/01/22. M. Philippe METRAL-CHARVET demeure co-gérant. Modification au RCS Chambéry.

CONSTITUTION

KINE AIX LES BAINS, SC au capital de 1350,0€. Siège social: 19 chemin de pierre morte 73100 Tresserve. 840763770 RCS CHAMBERY. Le 31/12/2021, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, déchargé le liquidateur, M. Matthieu VAREY, 5 rue de l'aveyron 73100 AIX-LES-BAINS, de son mandat et constaté la clôture des opérations de liquidation. Radiation au RCS de CHAMBERY.

AVIS ADMINISTRATIFS

Commune de Montailleur

AVIS D'ENQUETE

Enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) commune de Montailleur

En application des dispositions de l'arrêté du Maire de Montailleur (Savoie) en date du 7/3/2022 le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Montailleur sera soumis à enquête publique du lundi 4 avril 16h00 au jeudi 5 mai 2022 à 18h00.

La présente modification porte sur les points de zonage suivants :

- secteur Montaillozet : sortir une parcelle de la zone 1AU et la rattacher à la zone Ah contiguë pour faciliter l'urbanisation de la zone 1AU (incidence sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation - OAP)
- secteur Crêt : créer un secteur Agricole dans lequel les constructions sont autorisées pour permettre la construction d'un abri à chevaux
- secteur Châtaux : étendre la zone Ah de façon à permettre la réalisation d'une annexe à l'habitation étant donné que la limite passe au ras de celle-ci
- secteur Fourmeux : redéfinir la zone 1AU pour faciliter une opération (incidence sur l'OAP)
- secteur Chef-lieu : supprimer emplacement réservé n°5
- secteur Chef-lieu : étendre la zone Agricole pour permettre le développement de l'exploitation agricole en place
- secteur Chef-lieu : créer un secteur à destination de loisirs pour installer un terrain multisports

M. Philippe NIVELLE a été désigné commissaire enquêteur. Il recevra personnellement en Mairie de Montailleur les :

- lundi 11 avril de 16h00 à 18h00
- vendredi 22 avril de 17h00 à 19h00
- jeudi 5 mai de 16h00 à 18h00

Pendant toute la durée de l'enquête publique les pièces constituant le projet de modification du PLU, les avis recueillis ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public.

- sur support papier en Mairie de Montailleur, aux jours et heures habituels d'ouverture soit lundi et jeudi de 16h00 à 18h00, mardi de 10h00 à 12h00 et vendredi de 17h00 à 19h00, à l'exception des jours fériés

- sur un poste informatique en Mairie de Montailleur, selon horaires ci-dessus

- sur le site internet de la mairie <https://montailleur.fr>

Pendant toute la durée de l'enquête chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations

- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en Mairie de Montailleur

- par écrit avant la clôture de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie de Montailleur 440 rue du Chef-lieu, 73460 MONTAILLEUR

- par mail à l'adresse ceמודilumontailleur@orange.fr

Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans le registre mis à disposition en mairie de Montailleur et sur le site internet de la commune dans les meilleurs délais.

Au cas par cas décidant de ne pas soumettre la présente procédure à évaluation environnementale, M. le Maire proposera au conseil municipal lors de sa séance du 25 mars 2022 de ne pas soumettre la modification n°2 à l'évaluation environnementale.

Les informations environnementales sont dans le dossier mis à disposition du public en Mairie de Montailleur et sur le site internet de la commune <https://montailleur.fr>.

Au l'absence d'évaluation environnementale l'avis de l'autorité environnementale n'est pas requis.

A l'issue de l'enquête le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Montailleur et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune <https://montailleur.fr>.

A l'issue de l'enquête publique le conseil municipal de Montailleur délibérera, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour approuver le projet de modification du PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci et par les personnes publiques associées.

Toute information peut être demandée auprès de M. le Maire de Montailleur et toute personne peut à sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci.

1525880200

COMMUNE DE CREST-VOLAND

AVIS AU PUBLIC

INSTALLATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN

Par délibération n° 2022-03D03 en date du 03 mars 2022 le conseil municipal de CREST-VOLAND a décidé d'instaurer le Droit de Préemption Urbain (DPU) sur les zones urbaines U et à urbaniser AU du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CREST-VOLAND, approuvé le 08 octobre 2020.

Le Maire : **Christophe RAMBAUD**
1525883700

COMMUNE DE CREST-VOLAND

AVIS AU PUBLIC

INSTALLATION DU DROIT DE PREEMPTION URBAIN RENFORCE

Par délibération n° 2022-03D04 en date du 03 mars 2022 le conseil municipal de CREST-VOLAND a décidé d'instaurer le Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUr) sur les zones urbaines U et à urbaniser AU du Plan Local d'Urbanisme de la commune de CREST-VOLAND, approuvé le 09 octobre 2020.

Le Maire : **Christophe RAMBAUD**
1525883700

Légale express

Votre nouveau site d'annonces légales

Des journaux habituels annonces légales à votre service

legale-express.fr

Votre annonce légale en quelques clics seulement

ATTESTATION DISPONIBLE DE SUITE



LES +

- + FACILE
- + RAPIDE
- + PRATIQUE

LaMessager rEssor... LaSavoie rTribune rGessien

Commune de Montailleur – modification n°2

18 JEUUDI 10 MARS 2022 | LE DAUPHINÉ LIBÉRÉ

ANNONCES LÉGALES



Publiez vos marchés publics

• ledauphine.marchespublics-eurolegaux.com

Publiez vos formalités

• ledauphine.wiedessocietes-eurolegaux.com

CONTACT SAVOIE

04 79 33 86 72

LDLlegaux73@ledauphine.com



Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'article 21 de la loi n° 2011-10 du 10 décembre 2011, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1,78 € HT/m/m octobre 2020.



VILLE DE VAL-CENIS

Avis d'appel public à la concurrence

M. Jacques ARNOUX - Monsieur le Maire Ville de Val-Cenis
Mairie - Rue de la Paroisse Termignon 73500 VAL-CENIS
SIRET 20006406100019
L'avis implique un marché public.
Objet : Prestations de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Vieux Sardènes et de la rue des Batimes, à Sollières Endroit, avec aménagements urbains et reprise des réseaux associés.
Procédure : Procédure adaptée.
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non.
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
Remise des offres : 07/04/22 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 07/03/22.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.marches-publics.info/accueil.htm>

298416000

Procédures adaptées (plus de 90000 euros)



GRAND CHAMBERY

Avis

M. Le Président
106 allée des Blachères - CS 82618
73026 CHAMBERY CEDEX
Tel : 04 79 96 86 00
mail : correspondre@aws-france.com
web : <https://www.grandchambery.fr>
SIRET 20006911000019
Groupement de commandes : Non
L'avis implique l'établissement d'un Accord-Cadre.
Durée : 48 mois.
Accord-cadre avec un seul acheteur.
Objet : Travaux de renouvellement et de modernisation des équipements d'éclairage public sur les voiries d'intérêt communal de Grand Chambéry - Années 2022-2026
Référence acheteur : ZNAFAP015
Type de marché : Travaux.
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Lieu d'exécution : Les communes de l'agglomération 73000 Chambéry
Durée : 48 mois.
Description : Les travaux font l'objet d'un accord cadre à bonis de commande sans minimum et avec maximum annuel de 250 000 € HT.
Classification CPV : Principale : 4531810 - Installation de matériel d'éclairage public
Forme de la procédure : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non
Identification des catégories d'acheteurs intervenant : Grand Chambéry
Valeur estimée hors TVA : 1 000 000,00 €
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Liste et description succincte des conditions :
Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Formulaire DC1 ou équivalent
Copie du (ou des) jugement(s) prononcé(s) si le candidat est en redressement judiciaire
Capacité économique et financière : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
Formulaire DC2 ou équivalent
Référence professionnelle et capacité technique : Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :
- Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)
- Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années
Certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats en cours de validité (niveau minimum exigé) :
- Qualifelec TN4 - ME4
- Habilitation électrique (Basse et haute tension, chargé de consignation, chargé de travaux électriques - BC, HC, B2, H2)
- Habilitation travail en hauteur (Formation PENIP)
Marché réservé : Non
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Remise des offres : 08/04/22 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 07/03/22.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Cette consultation bénéficie du Service DJME. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://marchespublics.grandchambery.fr>

298327600

- Document prouvant que le candidat dispose d'une autorisation spécifique ou est membre d'une organisation spécifique pour pouvoir fournir dans son pays d'origine le service concerné.
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
Marché réservé : Non
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Oui
Les candidats ayant réalisés la visite lors des précédentes consultations sont dispensés de cette visite.
La visite est prévue le 18/03/2022 à 10 h sur place :
HALLÉ MARLIOZ 120 CHEMIN DU LYCEE 73100 AIX LES BAINS
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
- 40% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
- 60% Prix
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : 04/04/22 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 07/03/22.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.grand-lac.fr>

298394200



GRAND LAC - COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Avis d'appel public à la concurrence

M. Le Président
1000 Boulevard Lepic
BP 610
73106 Aix Les Bains - Cedex
mail : correspondre@aws-france.com
web : <http://www.grand-lac.fr>
SIRET 20006867400015
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public.
Objet : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une Vél route des 5 Lacs section Entrées / Grésy sur Aix : Aménagement d'une voie douce.
Référence acheteur : 22010
Type de marché : Services
Procédure : Procédure adaptée ouverte
Durée : 14 mois.
Description : Maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une Vél route des 5 Lacs section Entrées / Grésy sur Aix. Le coût prévisionnel des travaux est estimé à 300 000,00 € H.T.

Classification CPV : Principale : 7130000 - Services d'ingénierie
Forme du marché : Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées : Non
Conditions de participation
Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :
Aptitude à exercer l'activité professionnelle : Liste et description succincte des conditions :
- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, (disponible à l'adresse suivante : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat>)
Marché réservé : Non
La prestation n'est pas réservée à une profession particulière.
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
- 40% Prix
- 60% Valeur technique de l'offre
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Interdite
Remise des offres : 28/03/22 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 07/03/22.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <http://www.grand-lac.fr>

298394300



CISSALB

Avis d'appel public à la concurrence

Mme Marie-Claire BARBIER - Présidente
42 RUE DU PRÉ DEMAISON 73000 CHAMBERY
Tel : 04 79 70 64 54 mail : severine.houllet@cissalb.fr
web : <http://www.cissalb.com>
SIRET 2573021410029
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public

trois dernières années.
- Présentation d'une liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants.
- Indication des titres d'études et professionnels des cadres de l'entreprise et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du marché.
- Certificats de qualifications professionnelles. La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
Marché réservé : Non
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Non
Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif).
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
Remise des offres : 01/04/22 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 07/03/22.
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <https://le-dauphine.marchespublics-eurolegaux.com>

298435800

Avis d'appel public à la concurrence



GRAND CHAMBERY

Avis de publicité

M. Le Président 106 allée des Blachères - CS 82618
73026 CHAMBERY CEDEX Tel : 04 79 96 86 00
mail : correspondre@aws-france.com
Objet : Conventio n d'occupation du domaine public pour l'exploitation du snack estival le Swim m à la piscine aquaculique du stade de Chambéry.
Procédure :
Remise des offres : 21/03/22 à 12h00 au plus tard.
Envoi à la publication le : 07/03/2022
Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur : <https://le-dauphine.marchespublics-eurolegaux.com>

298440500

Avis d'attribution



OPAC DE LA SAVOIE

Avis d'attribution

M. Fabrice HAINAUT - Directeur général
9 rue Jean Girard-Madoux
73024 CHAMBERY CEDEX
Tel : 04 79 96 60 40 - Fax : 04 79 68 59 76
mail : correspondre@aws-france.com
web : <http://www.opac-savoie.fr>
SIRET 7764594700100
Objet : ELECTRICITE CHAUFFAGE ELECTRIQUE - Entretien 2022 du patrimoine de l'OPAC de la Savoie - Marchés de travaux
Référence acheteur : 210561VX01
Nature du marché : Travaux
Procédure adaptée
Classification CPV : Principale : 4529000 - Réparation et entretien d'équipements
Intégration des procédures de recours :
Tribunal administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
BP 1135 - 38022 GRENOBLE - CEDEX
Tel : 0476423000 - Fax : 0476422689
gruiffe.la-grenoble@jud.fr
Attribution du marché
LOT N° 01 - LES MOLLETTES Hameau Le Corti - Mise en service électrique des logements et réflexion du système de chauffage.
Nombre d'offres reçues : 9
Date d'attribution : 28/02/22
Marché n° : 22/09
ELECTRICITE GENERALE, 21 route du Sauvage
MOGNARD, 73410 ENTRÉLACS
Montant HT : 103 785,75 €
LOT N° 02 - AIX LES BAINS Foyer Les Grillons - Réfection du SSI
Nombre d'offres reçues : 4
Date d'attribution : 28/02/22
Marché n° : 22/070
PLOMBÉLEC, 5 rue des Rosellères, 01350 BEON
Montant HT : 69 152,26 €
Marché n° : 22/070
PLOMBÉLEC, 5 rue des Rosellères, 01350 BEON
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur <http://www.opac-savoie.fr>

298335800

COMMUNE DE JACOB-BELLECOMBETTE

Instauration d'un périmètre de prise en considération d'une étude et de suris à statuer sur le secteur Cascade

Par délibération du 2 mars 2022 le Conseil Municipal de Jacob-Bellecombette a approuvé l'instauration d'un périmètre de prise en considération d'une étude et de suris à statuer sur le secteur Cascade.
Cette délibération fait l'objet d'un affichage en mairie de Jacob-Bellecombette pendant 1 mois. Le dossier est tenu à la disposition du public au siège de la mairie de Jacob-Bellecombette aux jours et heures d'ouverture habituels.

298418300

Plan local d'urbanisme



COMMUNE DE MONTAILLEUR

Avis d'enquête

Enquête publique sur le projet de modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) Commune de Montailleur

En application des dispositions de l'arrêté du Maire de Montailleur (Savoie) en date du 7/3/2022 le projet de modification n°2 du PLU de la commune de Montailleur sera soumis à enquête publique du lundi 4 avril 16h00 au jeudi 5 mai 2022 à 16h00.

La présente modification porte sur les points de zonage suivants :
- secteur Montailloset : sortit une parcelle de la zone IAU et la rattacher à la zone An contiguë pour faciliter l'urbanisation de la zone IAU (incidence sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation - OAP)
- secteur Crêt : créer un secteur Agricole dans lequel les constructions sont autorisées pour permettre la construction d'un abri à chevaux
- secteur Châleau : étendre la zone Ah de façon à permettre la réalisation d'une annexe à l'habitation étant donné que la limite passe au ras de celle-ci
- secteur Fourmeux : redéfinir la zone IAU pour faciliter une opération (incidence sur l'OAP)
- secteur Chef-lieu : créer un secteur à destination de loirs pour installer un terrain multisports
M. Philippe NIVELLE sera désigné commissaire enquêteur. Il recevra personnellement en Mairie de Montailleur les :
- lundi 11 avril de 16h00 à 19h00
- vendredi 22 avril de 17h00 à 19h00
- jeudi 5 mai de 16h00 à 19h00
Pendant toute la durée de l'enquête publique les pièces constituant le projet de modification du PLU, les avis recueillis ainsi qu'un registre d'enquêtes à feuilletts non mobiles cotés et datés par la commissaire enquêteur, seront tenus à disposition du public :
- sur support papier en Mairie de Montailleur, aux jours et heures habituels d'ouverture soit lundi et jeudi de 16h00 à 18h00, mardi de 10h00 à 12h00 et vendredi de 17h00 à 19h00, à l'exception des jours fériés
- sur un poste informatique en Mairie de Montailleur, selon horaires ci-dessus
- sur le site internet de la mairie <https://montailleur.fr>.
Pendant toute la durée de l'enquête chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations
- sur le registre d'enquête prévu à cet effet en Mairie de Montailleur
- par écrit avant la clôture de l'enquête à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la Mairie de Montailleur 440 rue du Chef-lieu, 73460 MONTAILLEUR
- par mail à l'adresse commissaire@montailleur.fr
Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables dans le registre mis à disposition en mairie de Montailleur et sur le site internet de la commune dans les meilleurs délais.
Vu l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale après examen au cas par cas découlant de ce pas soumis la présente procédure à évaluation environnementale, M. le Maire proposera au conseil municipal lors de sa séance du 25 mars 2022 de ne pas soumettre la modification n° 2 à l'évaluation environnementale.
Les Informations environnementales sont dans le dossier mis à disposition du public en Mairie de Montailleur et sur le site internet de la commune <https://montailleur.fr>.
Vu l'absence d'évaluation environnementale l'avis de l'autorité environnementale n'est pas requis.
A l'issue de l'enquête le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an en Mairie de Montailleur et en préfecture de la Savoie ainsi que sur le site Internet de la commune <https://montailleur.fr>.
A l'issue de l'enquête publique le conseil municipal de Montailleur délibère, au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pour approuver le projet de modification du PLU éventuellement ajusté pour tenir compte des observations et avis émis au cours de celle-ci et par ses personnes publiques associées.
Toute information peut être demandée auprès de M. le Maire de Montailleur et toute personne peut à sa demande et à ses frais obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de celle-ci.

298418300

298446000